



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Ohaha Family Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Ohaha Family Foundation collabore avec les mécanismes traditionnels et religieux en vue de promouvoir l'accès aux services sociaux pour les femmes et les filles au Nigéria. Le Nigéria compte 198 millions d'habitants, dont 100 millions d'hommes (50,6 %) et 98 millions de femmes (49,4 %), environ 250 groupes ethniques et plus de 500 langues autochtones.

Le pays abrite une société pluriconfessionnelle, si bien que les systèmes et institutions traditionnels et religieux jouent un rôle central dans la vie des Nigériens. Le christianisme et l'islam sont les deux principales religions pratiquées au Nigéria ; le christianisme prédomine au sud tandis que l'islam est la religion majoritaire au nord. Cependant, une grande partie de la population pratique encore les religions traditionnelles. Les institutions traditionnelles sont généralement représentées par un émir, un oba, un igwe, un obi, un chef ou tout autre dirigeant portant le titre traditionnel dont la communauté a hérité ou qui lui a été conféré ; considérés comme les gardiens des normes culturelles, des droits et des responsabilités du peuple, ces dirigeants sont très respectés et leur interprétation est fermement appliquée. Les chefs religieux et les membres du clergé, quant à eux, sont les gardiens des règles, des normes et des pratiques religieuses. Ils sont souvent considérés par le peuple comme les porte-parole de l'Être suprême.

Depuis les débuts de la présence humaine et de la civilisation au Nigéria, les lois et pratiques traditionnelles régissent la façon dont les êtres humains vivent, interagissent et ont accès aux services sociaux. Bien que ces institutions et ces systèmes de gouvernance ne disposent d'aucun pouvoir officiel, ils continuent néanmoins d'être hautement respectés et vénérés par les personnes de leur cercle d'influence. Leurs partisans s'accordent sur une hiérarchie et un système transgénérationnels, réaffirmant ainsi leur légitimité au sein de leur cercle d'influence.

La culture et la tradition façonnent la manière dont les personnes interagissent dans la pratique de la religion, ce qui a une incidence sur les lieux de culte religieux, qui sont conçus pour tenir compte des disparités de genre. Les rôles de genre sont fermement ancrés dans les institutions traditionnelles ; les rôles et les responsabilités liés au genre étant inscrits dans l'orientation culturelle. Par exemple, dans le christianisme orthodoxe, les hommes ne s'assoient pas avec les femmes dans les églises et les interactions sont considérablement réduites ; de même, dans les mosquées, les femmes ne prient pas avec les hommes et dans certains cas, les mosquées pour hommes sont séparées des mosquées pour femmes.

Généralement, dans la société nigériane, l'accès des femmes et des filles aux services est régi par les « normes de la société ». En outre, les hommes jouissent d'une position dominante dans les processus de décision et de direction, de sorte que l'on considère souvent qu'une femme ou une fille est soumise à la figure masculine dans sa vie, c'est-à-dire son père, son frère ou son dirigeant. Souvent, les hommes ou les dirigeants masculins n'autorisent pas les femmes à participer ou à s'exprimer, sauf si elles sont reconnues comme en ayant le droit et autorisées à le faire.

Les pratiques traditionnelles ont été tellement dominées par les hommes que les parents qui n'ont que des filles sont perçus comme faibles, étant donné que les fils sont censés assurer la sauvegarde de la famille – l'héritier du nom de famille constituant un pont entre les générations. Il est arrivé que des pères soient marginalisés et humiliés pour servir de caution à des femmes et des filles, comme il

est d'usage dans certaines communautés traditionnelles, car les femmes et les filles sont reléguées aux fonctions domestiques et aux tâches ménagères. Les hommes sont donc généralement favorisés en termes de statut, d'accès aux services, de promotion et de visibilité. Dans certaines communautés, les femmes n'ont pas le droit de s'exprimer en public lorsque l'homme qui se porte « caution » pour elles est assis.

Afin de garantir un accès amélioré et égal aux systèmes de protection sociale, aux services publics et à des infrastructures durables en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, Ohaha Family Foundation fait les recommandations ci-après :

- Identifier les chefs traditionnels et religieux dans les communautés dominées par les hommes, et informer et éduquer les hommes sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes et les rôles essentiels des femmes et des filles, tout en favorisant le progrès et l'amélioration de la participation des femmes et des filles dans ces communautés ;
- Identifier les dirigeants masculins dont le soutien peut être mobilisé en vue de promouvoir la participation active et l'engagement des femmes et des filles au niveau local ;
- Inclure les femmes et les filles dans la conception des services sociaux, tout au long des étapes de conception, de mise en œuvre et de suivi ;
- Éduquer les femmes et les filles sur l'amélioration des rôles dans la participation active et la prise de décision, en veillant à ce qu'elles y aient accès ;
- Mobiliser davantage de parents et de militants locaux pour que TOUTES les filles reçoivent un enseignement primaire et secondaire obligatoire ;
- Définir et mobiliser l'appui en faveur de l'inclusion et de la participation des femmes et des filles dans le développement communautaire, par l'intermédiaire de l'épouse privilégiée du dirigeant traditionnel ; cette défenseuse peut aider à rapprocher les femmes et les filles du pouvoir et de l'influence et ainsi apporter les changements nécessaires ;
- Encourager le pouvoir et l'influence des groupes de femmes dans les communautés pour faire entendre les voix des femmes et des filles ;
- Les femmes et les filles étant les plus vulnérables en cas de catastrophe et de crise, utiliser les mécanismes traditionnels et religieux pour renforcer la résilience des femmes et des filles ;
- Accroître la participation des femmes aux discussions communautaires, aux réunions des dirigeants et des aînés et à l'écosystème politique ;
- Laisser les femmes et les filles diriger par l'intermédiaire de leurs homologues masculins dans les sociétés traditionnelles jusqu'à ce que le nombre de femmes et de filles augmente pour favoriser la croissance et le développement inclusifs ;
- Augmenter le nombre de femmes et de filles formées pour offrir et fournir des services qui sont aujourd'hui à prédominance masculine ;
- Mettre en place des filets de protection sociale et de sécurité pour les femmes et les filles par les femmes et les filles ;
- Instaurer une participation obligatoire de 40 % à 50 % des femmes. Cela doit être un élément clé de TOUS les services qui seront offerts ;

- Les États Membres doivent être encouragés à accroître la participation et l'inclusion des femmes dans la prise de décision et l'élaboration des politiques au niveau du Gouvernement fédéral, des États et des collectivités locales, en fixant un nombre ou un quota de participation pour les femmes et les filles.
-